

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du mercredi 11 janvier 2023 à 09h00 au vendredi 10 février 2023 à 12h00

Enquête relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)  
de la Communauté de Communes Retz-en-Valois  
(régularisation de la délibération d'approbation du 21 février 2020)

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°434/2022 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, en date du 9 décembre 2022, il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Retz-en-Valois en régularisation de la délibération d'approbation du 21 février 2020. Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-et-un jours (31) jours du mercredi 11 janvier 2023 à 09h00 au vendredi 10 février 2023 à 12h00.

Par une décision n°E22000121/80 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, Monsieur Christian ORIGAL, officier de la gendarmerie nationale en retraite, a été désigné en qualité de Président de la Commission d'Enquête en charge de cette enquête publique. Monsieur Bernard MENGIN, cadre commercial en retraite et Monsieur Robert NEDELEC, secrétaire général de mairie en retraite, ont été désignés en qualité de membres titulaires de la Commission d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci.

Le dossier soumis à enquête publique, dans sa version dématérialisée pourra être consulté pendant toute la période d'enquête sur le site internet dédiée à l'enquête publique à l'adresse suivante : [www.democratie-active.fr/plui-elaboration-retzenvalois/](http://www.democratie-active.fr/plui-elaboration-retzenvalois/)

Une copie de ce dossier numérique et un registre seront également mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois et dans les mairies des 54 communes membres (AMBLENY, ANCIENVILLE, AUDIGNICOURT, BERNY-RIVIÈRE, BIEUXY, CHOUY, COEUVRES-ET-VALSERY, CORCY, COYOLLES, CUTRY, DAMMARD, DAMPLEUX, DOMMIERS, ÉPAGNY, FAVEROLLES, FLEURY, FONTENOY, HARAMONT, LA FERTÉ-MILON, LARGNY-SUR-AUTOMNE, LAVERSINE, LONGPONT, LOUÂTRE, MACOGNY, MARIZY-SAINTE-GENEVIÈVE, MARIZY-SAINT-MARD, MONNES, MONTGOBERT, MONTIGNY-LENGRAIN, MORSAIN, MORTEFONTAINE, NOROY-SUR-OURCQ, NOUVRON-VINGRÉ, OIGNY-EN-VALOIS, PASSY-EN-VALOIS, PERNANT, PUISEUX-EN-RETZ, RESSONS-LE-LONG, RETHEUIL, SACONIN-ET-BREUIL, SAINT-BANDRY, SAINT-CHRISTOPHE-À-BERRY, SAINT-PIERRE-AIGLE, SILLY-LA-POTERIE, SOUCY, TAILLEFONTAINE, TARTIERS, TROËSNES, VASSENS, VÉZAPONIN, VIC-SUR-AISNE, VILLERS-COTTERÊTS, VILLERS-HÉLON, VIVIÈRES), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier du PLUi, soumis à évaluation environnementale, comprend notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique, les annexes, son résumé non technique, les avis des communes membres, les avis des personnes publiques associées, dont celui de l'autorité environnementale ainsi que la réponse apportée à l'avis de l'autorité environnementale.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susvisé et prévu à cet effet. Pendant toute la période d'enquête, les observations pourront également être transmises :

- Par courrier postal adressé à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête publique : Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois - 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS et sur le registre numérique à l'adresse suivante : [www.democratie-active.fr/plui-elaboration-retzenvalois/](http://www.democratie-active.fr/plui-elaboration-retzenvalois/)
- Par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : [enquete-regulplui-ccrv@democratie-active.fr](mailto:enquete-regulplui-ccrv@democratie-active.fr)

La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

	Date	Horaires	Lieu
Mercredi	11/01/2023	09H00/12H00	VILLERS-COTTERÊTS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
			MORSAIN - Mairie - Place de la Mairie
Samedi	14/01/2023	09H00/12H00	VIC-SUR-AISNE - Antenne de la CCRV - 2 et 4 Rue Saint-Christophe
Mardi	17/01/2023	14H00/17H00	COEUVRES-ET-VALSERY - Mairie - 1 Rue Fernand Bazin
Mercredi	18/01/2023	09H00/12H00	LONGPONT - Mairie - Place de l'Abbaye
		15H00/18H00	LA FERTÉ-MILON - Mairie - 29 Rue de la Chaussée
Samedi	21/01/2023	09H00/12H00	RESSONS-LE-LONG - Salle Multifonctions - 4 Espace Saint-Georges
Samedi	28/01/2023	09H00/12H00	CHOUY - Mairie - Place de l'Eglise
			VILLERS-COTTERÊTS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
Jeudi	02/02/2023	15H00/18H00	LA FERTÉ-MILON - Mairie - 29 Rue de la Chaussée
			VIC-SUR-AISNE - Antenne de la CCRV - 2 et 4 Rue Saint-Christophe
Samedi	04/02/2023	09H00/12H00	MORSAIN - Mairie - Place de la Mairie
Mercredi	08/02/2023	14H00/17H00	SAINT-PIERRE-AIGLE - Mairie - Rue du Bon Conseil
Jeudi	09/02/2023	09H00/12H00	AMBLENY - Annexe de la mairie - 11 Rue de la Tour
Vendredi	10/02/2023	09H00/12H00	VILLERS-COTTERÊTS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de Madame Mathilde GOSSART, Chargée de mission Habitat et Logement à la Communauté de Communes Retz-en-Valois, joignable au 03.23.96.99.93.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci et sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Au terme de la procédure, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois se prononcera par délibération sur la régularisation de l'approbation du PLUi.